



Appel à candidature en vue de l'élection d'un membre de la section disciplinaire

Dans le cadre de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants : lorsque l'effectif de la section disciplinaire est incomplet pour un sexe et un collège, les membres élus du Conseil Académique appartenant au collège électoral correspondant complètent l'effectif de la section disciplinaire en élisant au scrutin majoritaire à deux tours les membres appelés à compléter la section parmi les personnels de ce sexe relevant du même collège et exerçant dans l'établissement.

A ce titre, conformément aux articles R712-13 et R712-18 du code de l'éducation et aux statuts de l'Université de Perpignan, un appel à candidature est réalisé aux fins d'élire au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants durant le Conseil académique plénier **un représentant de sexe féminin des personnels titulaires de l'université, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaire** que celui des professeurs d'universités ou des maîtres de conférences des universités ou assimilés.

Pour information, ce représentant peut notamment relever, du corps des professeurs agrégés affectés à l'université (PRAG) ou des professeurs certifiés ou professeur de lycée professionnel affectés à l'université (PERCE).

Les candidatures doivent être adressées par un simple courriel depuis l'adresse institutionnelle (...@univ-perp.fr) à l'adresse suivante : dgsa-saij@univ-perp.fr et réceptionnées au plus tard le 9 décembre à 17h00.

Date de l'élection : Conseil Académique Plénier du 10 décembre 2020 à 14h00

Électeurs : Les membres élus du conseil académique relevant de la catégorie des personnels titulaires de l'université, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaire que celui des professeurs d'universités ou des maîtres de conférences des universités ou assimilés.

Date limite de dépôt des candidatures : jusqu'au 9 décembre à 17h00.